

DELIBERATION N° 80/60 : SUBVENTIONS COMMUNALES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur JULLIEN, rapporteur de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- attribue les subventions suivantes pour 1980 :

. Association de Parents d'Elèves	9 340 F 00
. Basket-Club	4 500 F 00
. V.M.E.H.	2 200 F 00
. Club Joie de Vivre	3 000 F 00
. Tennis Club	6 150 F 00
. Ludres Cyclo-Randonnée	2 000 F 00
. Association football	7 800 F 00
. Association familiale	14 000 F 00
. M.J.C.	18 000 F 00
. Comité d'Expansion	56 000 F 00
. Anciens Combattants	1 500 F 00
. Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	98 000 F 00
. Coopératives scolaires	11 778 F 00
. Armée : 26ème R.I.	1 600 F 00
. CAPEMM	1 200 F 00
. Association Française contre la myopathie	200 F 00
. Villages enfants S.O.S.	200 F 00
. Association handicapés moteurs	200 F 00
. Prévention routière	100 F 00
. Aide au Tiers Monde	3 000 F 00
. Stage des Elus	1 000 F 00
. Caisse des Ecoles	114 150 F 00

Soit un total de 355 918 F 00

- Une somme de 10 000 F en prévision de subventions diverses à attribuer en cours d'exercice 1980 est à ajouter au total ci-dessus.